

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 05 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois et le cinq du mois de juillet, à neuf heures quarante cinq, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.
Mme Eva GERAUD.

Participant à la séance :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.
Nathalie TOULZE, chef du service assemblées et contentieux.

Secrétaire :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

Absents excusés :

Christophe TESTAS 1^{er} vice-président.
Colonel Eric VIAL, directeur départemental adjoint.
Lieutenant-colonel Philippe CNOQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 29 juin 2023.

RAPPORT N°041/BUR-07/2023

OBJET : Adhésion OKANTIS

Le Président informe le bureau que la société API, avec laquelle nous avons un contrat pour le service de tiers archivage électronique, a mis un terme à cette activité.

Cette décision nous oblige à trouver une alternative pour répondre à nos besoins en matière d'archivage électronique.

Après une recherche approfondie, il a été identifié que le Groupement d'Intérêt Public (GIP) OKANTIS propose un service identique à celui que nous avons avec API. Acteur national du numérique, le GIP OKANTIS facilite et accompagne l'innovation dans les systèmes d'information des établissements de santé ainsi que dans les collectivités locales et territoriales. Ses infrastructures et ses processus sont conformes aux normes et réglementations en vigueur, garantissant ainsi la sécurité et l'intégrité des données archivées.

L'hypothèse d'envisager une adhésion au GIP OKANTIS est donc envisagée pour assurer la continuité du service de tiers archivage électronique.

En adhérant à OKANTIS, le SDIS bénéficierait des avantages suivants :

1. Sécurité des données : le GIP OKANTIS met en place des mesures de sécurité avancées pour protéger les données archivées contre tout accès non autorisé et garantir leur confidentialité ;

2. Intégrité des données : les processus de gestion et de conservation des archives électroniques d'OKANTIS garantissent l'intégrité des données tout au long de leur durée de conservation ;
3. Conformité réglementaire : OKANTIS est pleinement conforme aux réglementations en vigueur concernant l'archivage électronique, ce qui permet au SDIS de respecter ses obligations légales et réglementaires ;
4. Support technique : le GIP OKANTIS met à disposition de ses clients une équipe d'experts techniques pour les assister dans la mise en place et l'utilisation du service d'archivage électronique.

Par ailleurs, le coût d'accès au service (2 169,48 €) et le montant annuel de l'adhésion au service (250 €) entrent dans le budget préalablement voté, générant même une économie de 900 € par rapport à l'ancien prestataire.

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de valider l'adhésion du SDIS du Tarn au GIP OKANTIS pour le service de tiers archivage électronique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette adhésion, y compris le contrat de service et tout autre document requis, ainsi que les renouvellements ultérieurs.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité